

## **Simplification : attention régression !**

Une fois de plus, le sujet de la simplification revient, avec force dans un rapport parlementaire intitulé « pour rendre des heures aux Français », remis au ministère de l'économie ce jeudi 15 février.

Dix ans après le « choc de simplification », qui comportait déjà un ensemble de mesures visant à « faciliter la vie des entreprises et simplifier leurs démarches », sept ans après les ordonnances travail, cinq ans après « la loi Pacte » dont l'une des ambitions visait le même objectif, deux mois avec les 80 mesures proposées par la CPME pour mettre fin à la complexité administrative qui relève, pour FO, d'une forme d'antisyndicalisme primaire, la simplification est de nouveau à l'ordre du jour.

FO dénonce ces propositions qui ambitionnent entre autres de relever les seuils (d'effectifs de salariés) qui déclenchent un certain nombre d'obligations en matière de dialogue social et de représentation des salariés, de réduire le délai de saisine des prudhommes, ou encore de faciliter le recours au temps partiel.

FO réitère que derrière un discours de bon sens apparent sur la simplification des règles et des normes se cache très souvent la réduction des droits des salariés et du nombre et des moyens de leurs représentants.

FO entend lutter contre tout nouveau recul social et à toute atteinte aux droits et aux droits fondamentaux des salariés et rappelle que le droit de grève constitue pour les salariés un droit fondamental garanti par la Constitution mais également par les outils internationaux tels que la Charte sociale européenne.

FO enjoint de nouveau les pouvoirs publics et les employeurs à cesser de remettre en cause le droit de grève.

FO s'opposera chaque fois qu'il y aura à une atteinte au droit de grève.

Paris, le 20 février 2024

Contact :

**Frédéric SOUILLOT**

Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [fsouillot](mailto:fsouillot)

[@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.86.01